

## Compagnie Amateur :

# Demander une autorisation pour exploiter une œuvre du répertoire de la SACD

Les compagnies Amateur ont désormais la possibilité d'obtenir immédiatement les autorisations pour les représentations à venir en théâtre amateur, via le nouveau portail amateur en ligne de la SACD. Il vous suffit de vous connecter sur le site [www.sacd.be](http://www.sacd.be).

À votre première connexion, il vous sera demandé de vous créer un compte SACD, réutilisable à chaque nouvelle demande.

Vous pourrez constater la facilité de navigation du portail qui vous permet de vérifier et sélectionner l'ensemble des œuvres disponibles du répertoire de la SACD.

Dès le choix de votre œuvre, des représentations et la présence de plusieurs informations indispensables à la délivrance de l'autorisation, vous disposerez d'une période d'un an pour représenter l'œuvre choisie. Vous avez la possibilité, au cours de cette année d'autorisation, de rajouter des dates de représentations.

L'autorisation est désormais soumise au paiement préalable d'une représentation au moins.

Les délais de délivrance des autorisations sont indiqués pour chaque œuvre dans le service en ligne Amateur. Deux cas de figure :

- la SACD dispose du mandat de l'auteur lui permettant de délivrer directement l'autorisation et vous pourrez l'obtenir sous 24h maximum pour la période sollicitée.
- la SACD doit au préalable interroger l'auteur, qui ne lui a pas confié mandat de délivrer directement l'autorisation amateur et une réponse vous sera apportée sous 31 jours.

Le portail en ligne permet une utilisation très intuitive. Vous pouvez cependant consulter ce guide d'utilisation qui en détaille les étapes, de la recherche de l'œuvre à la facturation des droits.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour vous assister dans cette tâche en cas de difficulté :

- Par e-mail : Amandine Depoorter [amandine.depoorter@acd.be](mailto:amandine.depoorter@acd.be) (amateurs fédérés) ou Marie Bartoux [marie.bartoux@acd.be](mailto:marie.bartoux@acd.be) (amateurs non-fédérés)
- Par téléphone : 02/551.03.20.

# Introduire une demande d'autorisation

## 1. Accès

Rendez-vous sur le site [www.sacd.be](http://www.sacd.be) et suivez le chemin suivant :

→ *Exploitants* → *Compagnie Amateur* → *Demander une autorisation* (lien direct : <https://www.sacd.be/fr/exploitants/compagnie-amateur-demander-une-autorisation>).

- Si votre compagnie n'a pas encore de compte SACD : c'est votre première demande via le portail en ligne  
Cliquez sur « *Je fais ma demande et je m'identifie* »
- Si votre compagnie a déjà un compte SACD  
Cliquez sur « *Je me connecte et je fais ma demande* »  
Introduisez votre identifiant et votre mot de passe  
Une fois connecté sur votre espace personnel, sélectionnez sous l'onglet *Mes spectacles Amateur* → *Demander une autorisation pour un spectacle*

## 2. Identification

Vous pouvez introduire/modifier/confirmer vos coordonnées en tant que bénéficiaire de l'autorisation.

« *Votre association est-elle fédérée ?* »

Si votre compagnie est membre d'une fédération de théâtre amateur, cochez « *Oui* », sélectionnez votre fédération dans la liste et indiquez votre numéro d'adhérent.

## 3. Choix de l'œuvre

Choisissez la discipline dans la liste (par défaut : « *Théâtre* »).

Recherchez l'œuvre souhaitée dans le catalogue (veillez à utiliser l'orthographe exacte) :

- en tapant le titre de l'œuvre dans le cadre « *Œuvre* »  
et/ou
- en tapant le nom de l'auteur dans le cadre « *Auteur* »

Cliquez sur « *Chercher* » et consultez les résultats proposés.

NB : Pour les œuvres en wallon, recherchez l'œuvre par le nom du traducteur, et en cas de doute par rapport aux résultats n'hésitez pas à nous contacter!

Le délai de traitement de la demande est indiqué sous chaque résultat :

- « *Réponse immédiate* » : la SACD dispose du mandat pour tous les auteurs de cet ouvrage – l'autorisation peut être immédiatement délivrée.
- « *Réponse sous 31 jours* » : la SACD ne dispose pas du mandat/ne représente pas tous les auteurs de cet ouvrage – la compagnie sera informée de la suite de sa demande sous 31 jours maximum.

NB : le lien « *En savoir plus* » permet d'accéder à des informations plus précises concernant cet

ouvrage et ses auteurs.

Choisissez l'œuvre souhaitée en cliquant sur l'icône du panier, puis cliquez sur :

- « *Ajouter une nouvelle œuvre* » (si le spectacle est composé de plusieurs œuvres du répertoire SACD)  
Ou
- « *Continuer* »

Indiquez si l'œuvre sera jouée dans son intégralité ou partiellement (dans ce cas ou si apparaît l'information « *durée non communiquée* » indiquez le minutage), puis cliquez sur « *Valider* ».

#### **4. Spectacle et représentation**

Indiquez les informations relatives aux représentations (lieu, langue, nombre, prix du billet, dates et jauge) et à l'identité du payeur des droits, puis cliquez sur « *Continuer* ».

#### **5. Droits à régler**

Cochez l'une des deux options suivantes :

- « *Je paie en ligne* » (par carte bancaire)
- « *Paiement à la réception de la facture* »

Le total des droits à payer est calculé suivant le mode de paiement sélectionné.

NB : le lien « *Comprendre la tarification* » vous informe sur les règles de calcul des droits pour les représentations Amateur en Belgique (voir annexe).

Cliquez sur « *Continuer* ».

#### **6. Récapitulatif et validation**

Consultez le récapitulatif de votre demande et effectuez les modifications nécessaires, puis cochez

- « *J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales d'utilisation* »  
et
- « *Je certifie l'exactitude de ma déclaration de spectacle* »  
puis
- « *Valider* »

Un message de confirmation apparaît, accompagné du numéro de référence de votre dossier.

En cas de paiement en ligne, vous êtes redirigés vers le site de Payzen.

La compagnie peut ensuite se reconnecter à son espace personnel pour consulter les demandes d'autorisation en cours, factures, etc.

## Déclarer des représentations supplémentaires

Vous souhaitez jouer des représentations supplémentaires du spectacle pour lequel vous avez déjà obtenu l'autorisation ?

Déclarez-les en ligne, au plus tard la veille des représentations ; en vous rendant sur votre Espace personnel.

### **Annexe :**

PDF « Tarification Amateurs en Belgique »